

Manuel pour le tri des déchets

Les communes de



Féchy



Allaman



Bougy



Perroy



Avec BeReCycling SA à Rolle

Ch. du Famolens 1 - 1180 Rolle
Tél. 021 825 36 10 - info@berecycling.ch
www.berecycling.ch

Invitent leurs concitoyens à trier leurs déchets et à les amener à la déchetterie intercommunale en Burnens - 1173 Féchy

Déchetterie intercommunale de Féchy BeReCycling SA

Gestion des déchets urbains dès le 1er janvier 2013

Dans son arrêt du 4 juillet 2011, le Tribunal Fédéral a rappelé que le coût d'élimination des déchets urbains (déchets issus de ménages) ne peut pas être couvert par l'impôt ordinaire. Cela serait contraire au principe de causalité, fixé par le droit fédéral, le 1er novembre 1997.

Par conséquent, toutes les communes doivent appliquer le principe de «pollueur-payeur», qui stipule simplement qu'un utilisateur doit désormais s'acquitter du prix véritable de la prestation ou du service qu'il consomme.

Pour répondre à cette exigence fédérale, les communes vaudoises ont dû, à l'instar de leurs voisines alémaniques ou neuchâteloises, préparer un nouveau règlement communal des déchets, qui donnera lieu à une taxe de causalité, mise en place dès le 1er janvier 2013.

Cette taxe de causalité pourra être une taxe au sac ou au poids, la liberté de choix étant laissée aux communes. L'introduction de cette taxe de causalité va de pair avec la nécessité de mieux trier les déchets urbains, pour en diminuer les coûts d'élimination. De nombreux déchets urbains sont totalement ou partiellement recyclables et ne devraient pas être incinérés.

Afin de permettre à ses concitoyens de mieux trier leurs déchets et de réaliser des économies, la Municipalité de Perroy a décidé d'adhérer à l'entente intercommunale de Bougy-Féchy-Allaman, et de partager l'accès à la déchetterie intercommunale, sise en Burnens, à Féchy.

La déchetterie intercommunale de Féchy est gérée en collaboration étroite avec les communes par la société rolloise BeReCycling SA depuis le 1er septembre 2011. Cette collaboration a pour but d'offrir un service personnalisé aux usagers de la déchetterie, de développer des stratégies en matière d'élimination et de valorisation des déchets, qui permettront à tout un chacun de diminuer sa production de déchets tout en participant au respect de notre environnement.

Ce manuel est destiné à vous aider et à vous renseigner mais n'hésitez pas à nous contacter ou à interroger le personnel sur place si vous avez des questions.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Hiver

1er novembre au 31 mars

LUNDI	de 14h00 à 19h00
MERCREDI	de 14h00 à 19h00
SAMEDI	de 09h00 à 16h00

Eté

1er avril au 31 octobre

LUNDI	de 14h00 à 19h00
MERCREDI	de 14h00 à 19h00
SAMEDI	de 09h00 à 16h00

Les employés de la déchetterie peuvent vous demander votre carte d'accès. Ne l'oubliez pas...

Conservez précieusement cette brochure.

NOTES



Commune de Bougy

Que faire de vos déchets ?

ORDURES MÉNAGÈRES INCINÉRABLES

Le nouveau règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets entre en vigueur le 1er janvier 2013 sur la Commune de Bougy-Villars.

Dès cette date, l'élimination des déchets urbains est financée par 2 taxes :

1. La taxe forfaitaire à l'habitant doit couvrir les coûts pour la gestion de la déchetterie à Féchy.
2. La taxe au sac est destinée à financer les coûts de l'élimination des ordures ménagères.

Seuls les sacs officiels blancs avec inscription en vert sont acceptés. Ils sont disponibles dans les grandes surfaces et dans les offices postaux.

L'enlèvement des ordures ménagères a lieu par camion une fois par semaine les mardis matin. Les sacs peuvent être déposés sur les lieux de ramassage dès 07h00.

Vous pouvez éviter bien des désagréments et des coûts en suivant quelques règles simples :

Dès l'achat de marchandises ou de biens de consommation, il y a lieu de choisir ceux avec un emballage restreint.

Vous pouvez également laisser les emballages inutiles dans les commerces.

Les déchets de cuisine crus et cuits, ainsi que les litières pour chat peuvent être déposés à la déchetterie dans des conteneurs prévus à cet effet. Ces déchets prennent de la place dans le sac poubelle alors qu'ils peuvent être valorisés et contribuer à la fabrication de biogaz.



Les objets inférieurs à 60 cm doivent être mis dans le sac régional taxé et déposés sur la chaussée le jour de la collecte.

Vous ne pourrez plus les déposer dans les trois grands conteneurs hors sol à la déchetterie.

Seuls les objets supérieurs à 60 cm, ne pouvant pas entrer dans un sac de 110 litres, doivent être déposés dans la benne à déchets encombrants à la déchetterie.

Aidez-nous à garder nos villages propres et accueillants.

Le saviez-vous ?

Une tonne de déchets organiques permet de produire environ 100 à 150 m³ de biogaz, valorisable sous forme d'électricité, de chaleur ou comme carburant automobile.

Aujourd'hui, seuls 12% des déchets organiques et alimentaires ménagers sont valorisés par ce procédé, soit seulement 78'000 des 650'000 tonnes disponibles. Une étude récente a révélé que les biodéchets formaient encore, à près de 30% , la composante première des sacs à poubelles



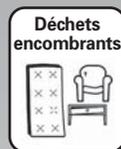
La déchetterie est divisée en 2 zones surveillées par un employé prêt à vous aider et à vous renseigner.

ZONE 1

DECHETS ENCOMBRANTS: GRANDE BENNE A QUAI

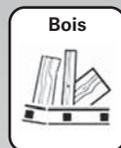
Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier.

Le mobilier en bois peint en couleur est considéré comme du déchet encombrant.



BOIS NATUREL ET TRAITE: GRANDE BENNE A QUAI

Il s'agit de déchets de bois type palettes ou lambourdes, mais aussi mobilier en bois vernis naturel.



DECHETS DE JARDIN: GRANDE BENNE AU SOL

Il s'agit des déchets végétaux, type gazon, feuilles et branchages. Les plantes, les fleurs et les sapins de Noël peuvent aussi être déposés dans cette benne, mais sans leur pot.



Vous avez un jardin ?

*N'hésitez pas à faire votre propre compost:
C'est une bonne solution pour recycler vos déchets de jardin
et certains déchets de cuisine, tout en produisant un excellent
fertilisant.*



DECHETS ORGANIQUES METHANISABLES

3 Containers bruns

Il s'agit des déchets de cuisine crus et cuits tels que marc de café, thé en vrac, épiluchures, restes de repas.

Les litières pour chats doivent aussi être déposées dans ces containers. Les déchets doivent être déversés sans sac ou alors uniquement dans un sac biodégradable.

Vous pouvez acheter des sacs biodégradables auprès de BeReCycling SA (contenance 8l, 120l ou 240l) pour entreposer vos déchets organiques.

Commande en ligne : info@berecycling.ch

Ou par téléphone : +41 21 825 36 10

FERRAILLE: BENNE MOYENNE AU SOL

Il s'agit de tous les déchets métalliques.

Les vélos sont à mettre dans cette catégorie.

Le saviez-vous ?

Les métaux doivent être extraits dans des mines et il s'agit d'une opération globalement polluante. Recycler les métaux existants permet d'économiser de l'énergie et de prévenir les dégâts environnementaux.

DECHETS INERTES: BENNE MOYENNE AU SOL

Il s'agit des déchets de béton, mortier, terre cuite, briques. Les pots de fleurs en terre cuite sont à mettre dans cette catégorie. La porcelaine, la céramique également.

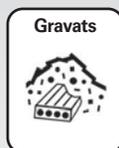
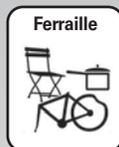
Nous acceptons les déchets inertes en petite quantité.

Pour des poids supérieurs à 100 kilos, une participation aux frais d'élimination vous sera demandée.

Prenez contact avec l'employé responsable de la zone.

VITRAGE ET VERRE PLAT: BENNE MOYENNE AU SOL

Il s'agit des miroirs ou des verres de fenêtre qui ne doivent en aucun cas être mélangés au verre bouteille.



VERRE BOUTEILLE: 2 BENNES à COMPARTIMENTS AU SOL

Il s'agit uniquement de bouteilles en verre ou des bocaux.
Le verre doit être trié par couleur.

(verre vert / verre blanc / verre brun)

Une benne est destinée uniquement au verre vert.

Une benne est destinée au verre brun et au verre blanc.

Il ne faut en aucun cas mélanger de la vaisselle ou de la céramique afin de ne pas compromettre le recyclage.

Le saviez-vous ?

Le verre n'est pas un déchet mais une matière première!

Le verre usagé peut être fondu un nombre infini de fois, sans perte de qualité. En 2010, le taux de récupération du verre a été de 94% sur le sol helvétique.

PET: 1 BOX A 2 COMPARTIMENTS

Il s'agit seulement des bouteilles en PET ayant contenu de la boisson. Les bouteilles en PET ayant contenu du shampooing, des produits d'entretien, du lait, de l'huile ou du vinaigre sont à éliminer avec les ordures ménagères.

Nous vous rappelons que les commerces et centres commerciaux ont également des points de récupération pour le PET.

Le saviez-vous ?

Il est possible de produire de nouvelles bouteilles en PET avec des bouteilles vides usagées. Les fibres de PET recyclé servent aussi à fabriquer des équipements de sport et de loisir, des emballages ou des bandes de cerclage. A elle seule, la valorisation du PET a permis d'économiser 36 millions de litres de pétrole en 2009 !

ALUMINIUM: CONTAINER JAUNE AVEC LOGO ALU

Il s'agit uniquement des canettes pour boissons en aluminium.

Le saviez-vous ?

L'aluminium se recycle à 100% et à l'infini...

L'aluminium de seconde fusion demande 20 fois moins d'énergie pour être produit qu'un aluminium produit à partir de minerai.

Recycler 1 tonne d'aluminium, c'est économiser la consommation d'énergie de 5 habitants pendant 12 ans!



FER BLANC: BENNE A COUVERCLE

Il s'agit des boîtes de conserve et des emballages en tôle d'acier portant le sigle «tôle d'acier recyclable».

Vous pouvez également déposer avec le fer blanc le papier d'aluminium, les barquettes et les boîtes pour animaux.



CAPSULES DE CAFE

Container brun marqué Nespresso

Il s'agit des capsules de café Nespresso non professionnelles uniquement.



TEXTILES ET HABITS: collecteur TEXAID

Il s'agit des habits et des chaussures usagés en bon état que vous déposez dans le collecteur mis à disposition par l'organisation caritative.



HUILE VEGETALE: COLLECTEUR

Il s'agit des huiles de friteuse, de la glycérine ou des huiles à salade. Les huiles à moteur ne doivent en aucun cas être déversées dans ce collecteur.



HUILE MINERALE: COLLECTEUR

Il s'agit de l'huile de moteur, d'engrenage, de vidange et hydraulique.



Le saviez-vous ?

Les grilles de sol appelées souvent «grilles d'égout» évacuent les eaux de pluie directement vers le lac ou les cours d'eau.

Un litre d'huile versée dans une grille pollue à lui seul un million de litres d'eau !



ZONE 2

PAPIER: 3 CONTAINERS HORS SOL

Il s'agit de papier comme les journaux, les livres, les revues sans emballage plastique, les enveloppes, les annuaires, les prospectus.

CARTONS: BENNE COMPACTRICE

Il s'agit de cartons aplatis ou cassés, qui sont à jeter dans la benne compactrice.

Le cycle de compactage de la benne ne peut-être actionné que par l'employé-surveillant de la déchetterie.

Le saviez-vous ?

Les Suisses consomment environ 230 kg de papier par habitant par an (contre 50 kg en moyenne au niveau mondial).

Le recyclage d'une tonne de papier permet de préserver environ 18 arbres. Nous pouvons contribuer au maintien des surfaces forestières et de leur biodiversité en réduisant notre consommation de papier.

DECHET DE JARDIN : GRANDE BENNE AU SOL

Il s'agit des déchets végétaux, type gazon, feuilles et branchages. Les plantes, les fleurs et les sapins de Noël peuvent aussi être déposés dans cette benne, mais sans leur pot.

DECHET DE JARDIN VOLUMINEUX

Il s'agit des déchets de jardin issus de taille : branchages volumineux, troncs débités. Les gazons doivent être déposés impérativement dans une des deux bennes à disposition et surtout pas au sol.

Papier



Carton aplati



Déchets de jardin



Déchets de jardin



DECHETS SPECIAUX: local fermé surveillé

Les déchets spéciaux sont une catégorie de déchets qu'il faut manipuler avec soin car ils sont souvent nocifs.

C'est pourquoi, il faut absolument éviter de les jeter aux ordures ménagères ou dans les égouts.

Il s'agit des batteries, des piles, des pots de peinture, des tubes fluorescents, des néons, des pneus, des produits d'entretien. Ces produits doivent dans la mesure du possible être ramenés aux commerçants. Nous les acceptons en petite quantité à la déchetterie mais certains sont payants.

Dans tous les cas, vous devez vous adresser à l'employé-surveillant qui vous indiquera la marche à suivre.

Le saviez-vous ?

Les piles, comme les accumulateurs rechargeables, sont les déchets domestiques les plus polluants en raison de la présence de métaux lourds.

N'oubliez pas que beaucoup de jouets contiennent des piles. Enlevez-les si vous vous débarrassez des jouets...

APPAREILS SENS-SWICO: local fermé surveillé

Les appareils électriques, frigorifiques ou électroniques doivent être repris par les commerçants gratuitement quand vous achetez un appareil neuf.

Il s'agit des ordinateurs, imprimantes, télévisions, cuisinières, machines à laver, frigos, congélateurs, aspirateurs...

Nous les acceptons en petite quantité à la déchetterie mais vous devez vous adresser à l'employé-surveillant qui vous indiquera la marche à suivre.

Déchets spéciaux



Piles



Batteries



Pneus déjantés



Matériel électrique



Electronique de bureau



Frigo





BeReCycling SA

*Jeter est une habitude,
recycler est une attitude*

Conseil en recyclage des déchets
Réparation et vente de containers neufs ou d'occasion

Ch. du Famolens 1 - 1180 Rolle
Tél. 021 825 36 10 - info@berecycling.ch - www.berecycling.ch

Si vous n'avez pas de véhicule pour venir à la déchetterie,
Contactez-nous par e-mail ou par téléphone, nous vous
aiderons à trouver une solution qui vous convienne.